

# STABILISER LA ZONE EURO

Nouveau Président en France. Changement de cap en Allemagne puisque la Chancelière Angela Merkel s'est dite prête à modifier les traités après le respect de conditions spécifiques. De nouvelles négociations des traités européens prennent parfois beaucoup de temps. Ces négociations ne doivent pas remplacer l'action politique pratique.

Lors de sa première visite à Berlin, le nouveau président français Emmanuel Macron a rappelé qu'il était disposé à réformer la zone euro, et à relancer l'économie française et européenne. La chancelière allemande Angela Merkel a admis que l'Allemagne pourrait s'engager dans des réformes et, dans un second temps, modifier les traités « si cela fait sens ». Pour la première fois depuis longtemps, donc, la porte est ouverte au renforcement et à la réforme de la zone euro, et c'est là une occasion qu'il faut absolument saisir.

Sur la scène internationale, les incertitudes se multiplient. Dans le climat politique actuel et face aux enjeux politiques d'un monde globalisé, il est indispensable que l'Union européenne adopte des décisions et des mesures cohérentes et déterminées dans certains domaines, comme la sécurité intérieure et extérieure, la protection des frontières et la politique migratoire, la stabilisation de son voisinage, la croissance et l'emploi, en particulier la lutte contre le chômage des jeunes, et la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015 afin de lutter contre le changement climatique.

## Capacité budgétaire pour la zone euro

Nos citoyens s'attendent à ce que nous relevions ces défis, et c'est tout à fait justifié. La crise financière de 2007 a montré que nous vivons dans un « village planétaire », où tout est interconnecté. Nous devons donc garder à l'esprit qu'une autre crise peut survenir. Pour l'éviter, nous n'avons pas d'autre choix que de renforcer l'Union européenne, et en particulier la zone euro. La sécurité financière et économique en est un élément crucial.

Après le succès initial de l'euro, il est nécessaire d'aller plus loin en matière d'intégration monétaire. Je suis convaincu que, dans ce contexte, si certains pays ne souhaitent pas plus d'intégration, ils ne devraient pas être autorisés à ralentir le processus qui nous est

nécessaire. En ce sens, l'intégration européenne à plusieurs vitesses pourrait bien être la solution. Le cœur de l'Union européenne ne devrait pas être menacé par ce qui l'entoure.

À l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome, le Parlement européen, réuni à Strasbourg, a adopté le rapport Böge/Berès sur la capacité budgétaire de la zone euro. Le rapport revient, en particulier, sur plusieurs mesures permettant une stabilisation de la zone euro. Nous avons proposé de nommer un ministre des Finances européen, muni d'un département institué au sein de la Commission européenne, entièrement responsable démocratiquement, et qui devra être doté de tous les moyens nécessaires pour appliquer et faire respecter le cadre de la gouvernance économique et

*La crise financière de 2007 a montré que nous vivons dans un « village planétaire », où tout est interconnecté*

optimiser la marche de la zone euro en collaboration avec les ministres des Finances des États membres de la zone euro.

Le Mécanisme européen de stabilité (MES) devrait être transformé en un Fonds monétaire européen (FME) semblable au Fonds monétaire international (FMI), doté de capa-

ités budgétaires suffisantes pour aider les pays en crise. Compte tenu de la forte intégration des États membres de la zone euro, il est impossible d'écarter entièrement les chocs asymétriques pou-

vant retentir sur la stabilité de la zone euro dans son ensemble, quels que soient les efforts fournis en matière de coordination politique, de convergence et de réformes structurelles durables. Il convient de compléter la stabilisation assurée grâce au MES/FME par l'instauration de mécanismes automatiques d'absorption des chocs. La stabilisation doit récompenser les bonnes pratiques et éviter l'aléa moral. Ce système doit être doté de règles claires concernant les délais des versements et remboursements éventuels. Son volume et ses mécanismes de financement doivent être précisément définis, et il doit être neutre sur le plan budgétaire sur un cycle de longue durée. Il faut également que la capacité budgétaire puisse être étendue à des pays qui ne font pas partie de la zone euro.

La France semble réticente au transfert de souveraineté, et l'Allemagne au partage des risques : le défi consiste donc à concilier ces deux approches... 

**Reimer Böge**, député européen, groupe du Parti populaire européen

